

INFORMATIONS DIVERSES - LISTE DES DÉCISIONS

2025.64 en date du 25 Mars 2025 décision portant sur la convention de mise à disposition de locaux à l'EHPAD Harmonie pour des activités numériques de Moret Seine et Loing.

Signature avec l'EHPAD Harmonie une convention ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux dans le cadre des activités numériques organisées par Moret Seine et Loing.

La convention est conclue pour une durée d'un (1) an à compter du 01 avril 2025 renouvelable par tacite reconduction deux (2) fois pour une période identique d'un (1) an. La durée de la convention ne pourra pas excéder trois (3) ans.

2025.65 en date du 25 Mars 2025 décision portant sur la convention de partenariat avec l'association Quartiers Ludiques

Signature d'une convention avec l'association Quartiers Ludiques ayant pour objet de définir les conditions de partenariat l'organisation d'ateliers podcast.

La présente convention prend effet du 28 juillet au 01 août 2025

2025.66 en date du 25 Mars 2025 décision portant sur la

Signature d'une convention avec la Mairie de Chelles de mise à disposition de vélos.

Cette convention est conclue du 15 au 19 Mai 2025.

2025.67 en date du 25 Mars 2025 décision portant sur la convention un bénévole pour le service Animation du Territoire – Philippe Rabaini

Signature d'une convention de bénévolat avec Philippe Rabaini ayant pour objet de fixer les conditions de présence et d'activité d'intervention du collaborateur bénévole avec l'arche – Maison des habitants et l'espace des habitants en tant que bénévole aux ateliers Repair Café.

La convention est conclue pour un an à compter de sa signature renouvelable par tacite reconduction deux (2) fois pour une période identique d'un (1) an. La durée de la convention ne pourra pas excéder trois (3) ans.

2025.68 en date du 25 Mars 2025 décision portant sur la convention un bénévole pour le service Animation du Territoire – Daniel Turiot

Signature d'une convention de bénévolat avec Daniel Turiot ayant pour objet de fixer les conditions de présence et d'activité d'intervention du collaborateur bénévole avec l'arche – Maison des habitants et l'espace des habitants en tant que bénévole aux ateliers Repair Café.

La convention est conclue pour un an à compter de sa signature renouvelable par tacite reconduction deux (2) fois pour une période identique d'un (1) an. La durée de la convention ne pourra pas excéder trois (3) ans.

2025.69 en date du 25 Mars 2025 décision portant sur la convention de prestations de service dans le cadre de MSL en Fête 2025 - SARL Tito

Signature d'une convention de prestation de service avec la SARL Tito.

La convention est conclue pour la journée du 17 mai 2025.

2025.70 en date du 25 Mars 2025 décision portant sur la convention d'occupation de la salle polyvalente de Nonville

Signature d'une convention avec la Commune de Nonville ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle polyvalente.

Cette convention est conclue du 25 au 26 avril 2025

2025.71 en date du 25 Mars 2025 décision portant sur la convention de mise à disposition de matériel – association Pas Trop Loing de le Seine

Signature d'une convention avec l'association Pas Trop Loing de le Seine de mise à disposition du plateau d'évolution situé à Moret Loing et Orvanne.

Cette convention est conclue du 29 avril 9h00 à 17h et du 09 mai de 9h à 18h.

2025.72 en date du 25 Mars 2025 décision portant sur le Bail commercial avec Van-Craenenbroeck Pascal

Signature d'un bail commercial avec Van-Craenenbroeck Pascal, pour le module n°15, d'une surface de 63m² au sein de l'Hôtel d'Entreprises situé 1, rue Montchavant à Ecuelles – 77250 Moret Loing et Orvanne.

Le loyer annuel s'élève à 5 892.24 € HT soit 491.02 € HT/mois. Il est soumis à une clause d'indexation.

Les charges seront de 80 €/mois.

2025.73 en date du 25 Mars 2025 décision portant sur la convention de mise à disposition d'un véhicule- Mairie de Montigny sur Loing

Signature d'une convention avec Mairie de Montigny sur Loing ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, d'un véhicule.

La présente convention est conclue du 23 avril de 8h30 à 17h30

2025.74 en date du 26 Mars 2025 décision portant sur la demande de financement auprès du Département concernant la participation aux aides de fonctionnement des équipements sportifs utilisés dans le cadre de l'EPS au collège

Dépôt d'une demande de financement auprès du département de Seine & Marne ayant pour objet le fonctionnement des équipements sportifs utilisés dans le cadre de l'EPS au collège Sisley

Signature de tous les documents se référant au dossier.

2025.75 en date du 31 Mars 2025 décision portant sur la convention contrôle technique – Crèche la Farandole

Signature d'une convention avec Batiplus-controle ayant pour objet de définir les modalités d'exécution de la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de déménagement de la Farandole.

Moret Seine et Loing versera à Batiplus-controle la somme de 10 488.00 € TTC

2025.76 en date du 31 Mars 2025 décision portant sur la convention contrôle technique – Micro-crèche de Thomery

Signature d'une convention avec Batiplus-controle ayant pour objet de définir les modalités d'exécution de la mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de la micro-crèche de Thomery.

Moret Seine et Loing versera à Batiplus-controle la somme de 9 348.00 € TTC.

2025.77 en date du 1 Avril 2025 décision portant sur le marché n° 2023/1 relatif à l'élaboration et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration de la petite enfance de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing - révision des prix du BPU

Validation du bordereau des prix unitaires présentés par l'entreprise API Restauration.

2025.78 en date du 1 Avril 2025 décision portant sur la convention portant réglementation des cours privés de natation au sein du centre aquatique de la Communauté de Communes – Jessica Jean

Signature d'une convention encadrant la mise à disposition des structures aquatiques aux fins de dispenser des leçons particulières de natation avec le maître-nageur sauveteur suivant :

- Jessica Jean

Cette convention est conclue du 5er avril au 31 aout 2025.

2025.79 en date du 1 Avril 2025 décision portant sur la convention d'occupation de la salle polyvalente de Nonville

Signature d'une convention avec la Commune de Nonville ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle polyvalente.

Cette convention est conclue pour le 03 juillet 2025

2025.80 en date du 2 Avril 2025 décision portant sur la convention d'occupation de la salle polyvalente de Villemer – Organisation d'activités numériques

Signature d'une convention avec la Commune de Villemer ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle polyvalente.

Cette convention est conclue pour le :

- Mercredi 16 Juillet 2025 de 14h30 à 16h30
- Mardi 29 Juillet 2025 de 14h30 à 16h30
- Mercredi 20 aout 2025 de 14h30 à 16h30

2025.81 en date du 2 Avril 2025 décision portant sur la convention de mise à disposition d'un véhicule- Mairie de Villecerf

Signature d'une convention avec la Mairie de Villecerf ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, de deux véhicules.

La présente convention est conclue du 04 au 07 avril 2025

2025.82 en date du 2 Avril 2025 décision portant sur la convention de prestations de service dans le cadre des 30 ans du musée du vélo

Signature d'une convention de prestation de service avec la compagnie les Pucks d'un montant de 350€TTC.

Cette prestation aura lieu le 17 mai de 13h00 à 17h00

2025.83 en date du 2 Avril 2025 décision portant sur les conventions de mise à disposition de salles pour les activités numériques

Signature de conventions avec : la commune de Villemer, la commune de Saint-Mammès, la résidence Canopée, la résidence la Maison Source Nadon, la commune de la Genevraye, la commune de Montigny-sur Loing ainsi que la commune de Champagne-sur-Seine des conventions ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux pendant les périodes scolaires dans le cadre des activités numériques organisées par Moret Seine et Loing.

Les conventions sont conclues pour une durée d'un (1) an à compter du 15 avril 2025 renouvelable par tacite reconduction deux (2) fois pour une période identique d'un (1) an. La durée de la convention ne pourra pas excéder trois (3) ans.

2025.84 en date du 4 Avril 2025 décision portant sur la réindexation du bail TRD Motors module 5

Appliquer la clause d'indexation sur le montant du loyer comme suit :

Date d'application	Indice de référence	Montant annuel du loyer Hors Taxes
1 ^{er} Mai 2024	ILC 4T2023 = 132,63	18 836,28 €
1 ^{er} Mai 2025	ILC 4T2024 = 135,30	19 215,48 €

ILC = Indice des Loyers Commerciaux

2025.85 en date du 4 Avril 2025 décision portant sur le marché n° 2024/8 relatif à l'entretien d'éclairage public des voiries et parkings de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing – Avenant n° 1

Signature de l'avenant n° 1 avec l'entreprise ENTRA SAS ayant pour objet d'acter l'intégration de l'entretien annuel des points lumineux à raison de 4 visites par an du parc Violette Rette à Vernou la Celle sur Seine.

Le montant de l'avenant pour la partie forfaitaire s'élève à 194,00 € HT, soit une augmentation de 8,2 %. Le nouveau montant forfaitaire du marché est de 2 561,00 € HT

2025.86 en date du 4 Avril 2025 décision portant sur le marché n° 2021/2 relatif à la souscription des contrats d'assurances pour la Communauté de Communes Moret Seine et Loing - Avenant au lot 2 : assurances des responsabilités et des risques annexes

Signature de l'avenant au contrat d'assurance des responsabilités avec Groupama Val de Loire suite à l'évolution de l'indice FFB et de la masse salariale.

La cotisation annuelle actualisée pour 2025 est arrêtée à la somme de 3 364,46 € TTC.

2025.87 en date du 17 Avril 2025 décision portant sur la convention de mise à disposition pour l'école multisports à Vernou-la-Celle-sur-Seine

Signature d'une convention avec la commune de Vernou-la-Celle-sur-Seine ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux pendant les périodes scolaires dans le cadre des activités multisports organisées par Moret Seine et Loing.

La convention est conclue pour une durée d'un (1) an à compter du 10 septembre 2025 renouvelable par tacite reconduction deux (2) fois pour une période identique d'un (1) an. La durée de la convention ne pourra pas excéder trois (3) ans.

2025.88 en date du 17 Avril 2025 décision portant sur la convention de mise à disposition de locaux à la Mairie de Villemer – EDH

Signature d'une convention avec la Mairie de Villemer ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, des toilettes de l'Espace des Habitants.

La convention est conclue du 09 au 12 mai 2025.

2025.89 en date du 17 Avril 2025 décision portant sur la convention de mise à disposition de locaux à la Mairie de Villemer - EDH

Signature d'une convention avec la Maire de Villemer ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, du jardin de l'Espace des Habitants.

La convention est conclue du 16 au 19 Mai 2025.

2025.90 en date du 17 Avril 2025 décision portant sur la convention de mise à disposition du « Service Commun Urbanisme » de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing pour l'instruction des autorisations d'urbanisme – Commune de Champagne-sur-Seine

Signature d'une convention avec la commune de Champagne-sur-Seine, ayant pour objet les champs d'application de ladite convention en matière d'instruction en urbanisme.

La convention prend effet au 28 avril 2025 jusqu'à la fin du mandat.

2025.91 en date du 17 Avril 2025 décision portant sur la convention de prêt d'œuvres – Les amis de Grez sur Loing

Signature d'une convention avec Les amis de Grez sur Loing de prêt d'œuvres qui seront installées dans les locaux du Musée du Vélo situé 18 allée Gustave Prugnat à Moret Loing et Orvanne.

La mise à disposition de ces œuvres aura lieu du 06 mai au 03 juin 2025.

Les œuvres sont mise à disposition pour un montant de 400€.

2025.92 en date du 17 Avril 2025 décision portant sur la convention d'occupation de la salle polyvalente de Villemer – Villemerveilleux

Signature d'une convention avec la Commune de Villemer ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle polyvalente.

Cette convention est conclue du 13 au 15 décembre 2025.

2025.93 en date du 17 Avril 2025 décision portant sur la convention de mise à disposition de matériel – Mairie de St Mammès

Signature d'une convention avec la Mairie de St Mammès de mise à disposition de vélos pour l'organisation de la cérémonie du 8 mai 45 à vélo.

Cette convention est conclue du 7 au 9 mai 2025.

2025.94 en date du 17 Avril 2025 décision portant sur les avenants n°1 aux conventions de mise à disposition pour l'école multisports – Communes de Nonville, Moret Loing et Orvanne et ERPD de St Mammès.

Signature des avenants avec les Communes de Nonville, Moret Loing et Orvanne et ERPD de St Mammès les avenants n°1 aux conventions ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux pendant les périodes scolaires dans le cadre des activités multisports organisées par Moret Seine et Loing.

Les avenants sont conclus pour l'année scolaire 2025-2026.

2025.95 en date du 28 Avril 2025 décision portant sur le Marché n° 2025/2 relatif à la fourniture et pose de mobilier de stationnement vélos sécurisés

Approbation du marché suivant :

Contractants

N° de lots	Désignation des lots	Titulaires
1	Arceaux	AXIMUM IDF SUD Rue des Cochets 91220 BRETIGNY SUR ORGE
2	Abri vélo ouvert	URBANE0 23 rue Louis de Broglie 95500 LE THILLAY

Montant

Les prestations seront rémunérées en application des prix détaillée au bordereau des prix unitaires.

N° de Lots	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
1	20 000	40 000
2	10 000	20 000

Date et durée

Le marché court à compter de la date de notification et s'achève à l'issue de la réalisation complète des prestations. Le délai d'exécution des prestations est fixé par le titulaire dans son acte d'engagement.

Signature du marché.

2025.96 en date du 29 Avril 2025 décision portant sur le marché n° 2021/2 relatif à la souscription des contrats d'assurances pour la Communauté de Communes Moret Seine et Loing - Avenant au lot 1 : assurances des dommages aux biens et des risques annexes

Signature de l'avenant au contrat d'assurance des dommages aux biens avec Groupama Val de Loire suite à l'évolution de l'indice FFB et du patrimoine.

La cotisation annuelle actualisée pour 2025 est arrêtée à la somme de 20 034,28 € TTC.

2025.97 en date du 05 Mai 2025 décision portant sur la demande de subvention Appel à Projet SRAV – ANS

Autorisation de dépôt d'une demande de subvention auprès d'agence nationale du sport en vue d'obtenir des financements pour des actions permettant l'enseignement du savoir rouler à vélo en milieu scolaire.

Il est autorisé la signature de tous les documents se référant au dossier.

La demande de subvention est de 20 000 € soit 30% du projet

2025.98 en date du 05 Mai 2025 décision portant sur la convention de partenariat avec la Commune de Moret Loing et Orvanne

Signature d'une convention avec la commune de Moret Loing et Orvanne ayant pour objet de définir les conditions du partenariat visant à proposer des visites guidées durant « les médiévales ».

Cette convention est conclue du 10 mai au 06 juillet 2025.

2025.99 en date du 05 Mai 2025 décision portant sur la convention de partenariat avec l'association Rando Seine et Loing

Signature d'une convention de partenariat avec l'association Rando Seine et Loing de partenariat ayant pour objet de maintenir les circuits de randonnées pédestres en bon état.

2025.100 en date du 05 Mai 2025 décision portant sur l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'UDAF – Accompagnement social mobile

Signature de l'avenant n°1 modifiant les articles 3 « mise en œuvre opérationnelle » avec le rajout du directeur de l'Arche – Maison des Habitants et l'article 5 « durée de la convention » au 31/12/2025, avec l'Union Départementale des Associations Familiales de Seine et Marne (Udaf) ayant pour objet de mettre en place le dispositif Accompagnement social mobile grâce à des permanences dans les locaux des centres sociaux.

2025.101 en date du 05 Mai 2025 décision portant sur l'avenant n°1 à la convention de prestation de services avec Aramisgroup

Signature de l'avenant n°1 à la convention avec Aramisgroup ayant pour objet la modification de l'article 2 « exécution de la convention » avec le rajout de 9 licences.

Le coût de la prestation s'élève à 725,76 € TTC.

L'avenant est conclu, comme la convention initiale à la date de signature jusqu'au 31 décembre 2025

2025.102 en date du 05 Mai 2025 décision portant sur l'acte actualisant l'acte constitutif de la régie de recettes « Office de Tourisme »

Signature d'un acte.

Il est institué une régie de recettes auprès de l'Office de Tourisme gérée par la Communauté de Communes Moret Seine et Loing.

Cette régie est installée à l'Office de Tourisme – Place Samois – Moret sur Loing – 77250 Moret-Loing-et-Orvanne.

La régie fonctionne du 1er janvier au 31 décembre.

La régie encaisse les produits suivants :

1. Vente de produits divers (cartes postales, porte-clés, livres...),
2. Droits d'entrée sur diverses manifestations, billetteries,
3. Droits d'entrée du Conservatoire du Vélo et vente des brochures,
4. Droits d'entrée et encaissements divers en application des conventions signées avec les associations,
5. Taxe de séjour des hébergeurs.
6. Tarif dispositif Chambre d'hôtes référence

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1. Numéraire,
2. Chèques bancaires ou postaux,
3. Cartes bancaires
4. Virement sur le compte de dépôt de fonds.

Contre délivrance d'un reçu.

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur à qualité auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de Seine et Marne.

Un fonds de caisse d'un montant de 150 € est mis à disposition du régisseur.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 6 000 €.

Le régisseur est tenu de verser au comptable public le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 8, les lundis, mercredis, vendredis et au minimum une fois par mois.

Le régisseur verse auprès du comptable public la totalité des justificatifs des opérations de recettes les jeudis et au minimum une fois par mois.

Le régisseur percevra une indemnité comprise dans l'IFSE.

Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité.

Le Président et le Comptable Public assignataire du SGC de Fontainebleau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

2025.103 en date du 06 Mai 2025 décision portant sur la convention de prestation concernant l'organisation de la 10ème édition des rencontres internationales de la Harpe.

Signature d'une convention avec l'association pour le développement de la musique de chambre avec harpe ayant pour objet de définir les conditions de mise en place de concerts sur le territoire de la Communauté de Communes Moret Seine et Loing.

Le cout de la prestation est de 10 000 €HT.

La convention est valable de sa date de signature au 30 juin 2025.

2025.104 en date du 15 Mai 2025 décision portant sur la la convention d'occupation de la salle polyvalente de Villemer – sports Seniors

Signature d'une convention avec la Commune de Villemer une convention ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle polyvalente.

Cette convention est conclue pour le lundi 02 Juin 2025 de 14h00 à 16h00.

2025.105 en date du 15 Mai 2025 décision portant sur la convention d'occupation de la salle polyvalente de Villemer – Cours de self défense - Seniors

Signature d'une convention avec la Commune de Villemer ayant pour objet de définir les conditions de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle polyvalente.

Cette convention est conclue pour le mardi 27 mai 2025 de 14h00 à 16h00.

2025.106 en date du 15 Mai 2025 décision portant sur la convention de prestations de service avec le Château Rosa Bonheur

Signature d'une convention de prestation de service avec le Château Rosa Bonheur d'un montant de 3 000 €TTC.

La convention est signée pour l'année scolaire 2025-2026.

2025.107 en date du 15 Mai 2025 décision portant sur la convention de mise à disposition du parc Violette Rette – Anim Vernou

Signature d'une convention avec Anim Vernou ayant pour objet de définir les modalités d'utilisation et de la mise à disposition du parc Violette Rette à titre gracieux.

La convention est conclue du 06 au 08 juin (matin) 2025.

2025.108 en date du 15 Mai 2025 décision portant sur la convention de partenariat « animation tir sportif » avec l'association STRM

Signature d'une convention avec l'association STRM ayant pour objet l'organisation, à titre gracieux, d'une animation sur une demi-journée au Centre de Tir, le jeudi 31 juillet 2025, pour 16 jeunes de 11 à 17 ans.

La convention est valable pour la durée de la prestation.

2025.109 en date du 19 Mai 2025 décision portant sur l'acte d'ester en justice - Cabinet Seban et associés

Signature d'un bon de commande avec le cabinet d'avocat Seban et associés concernant les difficultés de recouvrement de la taxe de séjour.

Le cout est de 6000€ TTC.

2025.110 en date du 19 Mai 2025 décision portant sur le dépôt de plainte - dégradations sur la passerelle de Saint Mammès

Dépôt de plainte contre X, suite aux dégradations de la passerelle de St Mammès (sise Place de la Bosse) constatées le 18 mai 2025. Et toutes actes pénaux y découlant.

2025.111 en date du 26 Mai 2025 décision portant sur le bail dérogatoire avec Hobo Design Studio

Signature d'un bail dérogatoire avec Hobo Design Studio, pour le module n°6, d'une surface de 148,51m² au sein de l'Hôtel d'Entreprises situé 1, rue Montchavant à Ecuelles – 77250 Moret Loing et Orvanne.

Le loyer annuel s'élève à 17 034 € HT soit 1 419,50 € HT/mois. Il est soumis à une clause d'indexation.
Les charges seront de 180 €/mois.